

Canada d'aujourd'hui

Sommaire

N° 48. Juillet 1979

Le parti conservateur au pouvoir	3
L'Office national du film	5
Le passage du Nord-Ouest	7
Etudes canadiennes en France	8
Le bois de construction	9
Le marais de la Wye	11

Canada d'aujourd'hui

18 rue Vignon, 75009 Paris

Organe d'information
des ambassades du Canada.

Directeur : Jacques Noisoux.

Rédacteur en chef : Francis Curtil. Conception graphique : Jim Donohue & Associates, Toronto. Réalisation graphique : Michel Tourtois, Ségeste, Paris.

Le service de Canada d'aujourd'hui peut être fait gracieusement, sur demande. Nos lecteurs sont priés de signaler leurs changements d'adresse (avec code postal) ; joindre la dernière étiquette d'expédition.

Numéro 48. Juillet 1979

Photos : Office national du film, Montréal; Ministère des affaires indiennes et du nord, Ottawa; Jack Lindsay, Vancouver; The Vanvouver Sun; Service canadien de la faune, Ottawa; Université du Québec; Jean-Pierre Karsenty (Radio-Canada), Montréal.

Imprimé en France
sur du papier de fabrication canadienne.

Questions/Réponses

Comme nous le faisons depuis le début de l'année, nous réservons cette rubrique à nos lecteurs. Nous leur répondrons personnellement et nous publierons ici les questions qui peuvent intéresser un large public.

Terre-Neuve et Labrador. M. G. Van Bambeke, de Bruxelles, nous demande « l'origine de l'extension de Terre-Neuve sur le Labrador ». N'était-ce pas, écrit-il, « une sorte de cadeau offert à Terre-Neuve en 1929 pour décider la colonie anglaise à rejoindre le dominion du Canada » ? La région du Labrador fut intégrée à Terre-Neuve en 1763, puis remise à la juridiction du Québec en 1774. La frange côtière a été séparée du Bas-Canada en 1809 pour constituer de nouveau une dépendance de Terre-Neuve. En 1902 naquit un litige qui aboutit en 1927 à une décision du Conseil privé de Grande-Bretagne : une grande partie du Labrador fut attribuée à Terre-Neuve, alors colonie britannique, en prenant comme limite la ligne de partage des eaux entre les baies d'Hudson et d'Ungava, d'une part, l'Atlantique d'autre part. Le tracé de la frontière constitue un enjeu considérable en raison des richesses minières et hydrauliques du Labrador. Le Québec, pour sa part, n'a jamais reconnu les frontières du « Labrador de 1927 ». C'est en 1949, à l'issue d'un référendum à deux tours tenu l'année précédente, que Terre-Neuve est entrée dans la Confédération canadienne.

Francophonie. M. André Grignon, de Dainville (Pas-de-Calais), nous demande « pourquoi ne pas diffuser Canada d'aujourd'hui en Belgique et en Suisse francophones, au Luxembourg et au Val d'Aoste ». Notre publication est diffusée en Belgique, au Luxembourg et en Suisse, mais non en Italie, par les ambassades du Canada dans ces pays. Elle l'est aussi dans douze autres pays où vivent des francophones.

« Chasse » aux phoques. M. G. Himelfarb, de Dourdan (Essonne), nous dit être « ulcéré par la mort massive des jeunes phoques qui se produit au Canada et que les autorités canadiennes semblent considérer avec une parfaite indifférence ». « Je ne suis pas certain, ajoute-t-il, que cela contribue à rendre votre pays plus prospère ou plus sympathique. » Il souhaite avoir des éclaircissements sur ce point. Le gouvernement canadien est tout à fait conscient du problème causé par l'abattage des jeunes phoques. Deux raisons principales l'ont conduit à ne pas interdire la chasse aux phoques : une raison d'ordre écologique, car l'abolition de la « chasse » menacerait les stocks de poissons vivant au large des côtes canadiennes de l'Atlantique ; une raison d'ordre économique, car la chasse aux jeunes phoques constitue un apport de revenus non négligeable pour les populations de pêcheurs des îles de la Madeleine (Québec) et de Terre-Neuve à une époque de l'année où le climat interdit toute autre pêche. Les pouvoirs publics canadiens ne se sont pas désintéressés pour autant de la préservation de l'espèce ; ils imposent une sévère limitation des prises à chaque période de chasse. Ils ont aussi pris des mesures sévères pour humaniser la chasse, en particulier en réglementant de façon stricte les méthodes d'abattage. Voir *Canada d'aujourd'hui*, janvier 1979.

Langue inuit. Un lecteur d'Angoulême (Charente) nous demande des éclaircissements sur l'expression « langue inuit ». En premier lieu, le mot *Inuit* a tendance à se substituer, au Canada, au mot *Esquimaux* ou *Eskimos*. Le ministère compétent, celui des affaires indiennes et du nord canadien, l'emploie maintenant à titre officiel. Au terme d'origine indienne *Eskimos* (mangeurs de viande crue) les intéressés eux-mêmes préfèrent en effet celui d'*Inuit*, qui signifie *hommes* ou *êtres humains*. Il s'agit d'un pluriel, dont le singulier est *Inuk*. En l'absence d'adjectif dans la langue des Inuit, il a paru commode d'employer le pluriel *inuit* dans cette fonction. On trouve donc l'expression *langue inuit*. Les Inuit, au nombre de vingt mille au Canada, parlent une même langue dont on pense qu'elle était déjà parlée il y a huit mille ans aux abords de l'Arctique.